

DGS/CB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

57e SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2005 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK, Monique SAWAYA,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Eric CONRAD, Gaby KARLSCHORN, Dominique EGELE, Benoît ORSONI, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Laure KOHLER, Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Capucine HUSSER-OTT, Odile WEISS, Elisabeth SCHWAB, Marie KOCH, André KLETHI, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services

Mme Hélène PONTIGGIA-VURPILLOT, Directrice Générale Adjointe des Services

M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet

Mme Suzanne CHEVALIER-BIERLING

Sélestat, le 9 novembre 2005

DGS/CB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

57e SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2005 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 OCTOBRE 2005
- C. Décisions du Maire n° 62, 64 à 66/2005

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. FINANCES

- 1. Débat d'orientations budgétaires 2006
- 2. Etat prévisionnel des coupes et travaux forestiers 2006
- 3. Subvention en faveur du Journal «l'Alsace»

B POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

- 4. Acquisition de deux garages îlot des Canards

**C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET
DES SERVICES DE LA COMMUNE**

5. Modification du plan des effectifs

D. DIVERS

6. Convention avec le Foyer Saint Charles

7. Incendie aux Ateliers Municipaux : reconstitution de l'outil de travail des agents (ce point sera distribué en séance).

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Guy RITTER est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 OCTOBRE 2005

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 62, 64 à 66/2005

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.

S'agissant de la décision n° 62/2005, Monsieur François SIMON regrette que la mise à jour du site Internet de la Ville soit aussi onéreuse. Elle s'élève en effet à 54 750 € HT; la création à proprement dit du site internet ayant déjà coûté 52 000 €. Il regrette que plus de 100 000 € soient dépensés par la Ville dans ce site alors que la Ville dispose d'un informaticien et qu'elle a adhéré à l'ADULLACT pour la mise en place de logiciels libres gratuits.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que la Ville est amenée à travailler avec une société extérieure chargée de mettre à jour le site, les informaticiens de la Ville étant eux plus particulièrement chargés d'assurer la maintenance des différents postes informatiques. Eu égard au nombre important de personnes qui consultent régulièrement le site de la Ville, il est essentiel d'en assurer la mise à jour.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. FINANCES

1. Débat d'orientations budgétaires 2006

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, introduit ces orientations budgétaires :

« Je souhaite introduire ce débat d'orientation budgétaire en m'abstenant, une fois n'est pas coutume, de vous livrer des chiffres. Ils seront d'ailleurs présentés et commentés dans un instant.

D'ailleurs, n'est-ce pas le sens qu'il convient de donner à ce débat, dont la finalité n'est pas de se positionner sur des données quantitatives mais bien de poser les choix stratégiques sur lesquels sera ensuite bâti le budget proprement dit.

Les orientations budgétaires 2006, que je laisserai le soin à Jean-Pierre WURCH de présenter, s'articulent autour de trois axes, trois volontés :

- ▮ adopter une méthode rigoureuse
- ▮ réaliser un programme d'action ambitieux
- ▮ arrêter des options financières responsables

1ère volonté : Une méthode rigoureuse

La démarche que nous avons entreprise pour préparer ces orientations budgétaires répond à un double objectif :

D'abord, gérer le court terme, et donc répondre aux besoins immédiats, mais penser le long terme, c'est à dire préparer les décisions à venir.

C'est dans cette approche méthodologique que s'inscrivent nos propositions :

- ▮ d'une part, en répondant efficacement aux besoins immédiats auxquels aspirent nos concitoyens
- ▮ d'autre part, mettre à l'étude les projets structurants que nous considérons comme prioritaires, pour préparer leur hiérarchisation dans le temps

Ensuite, privilégier la collégialité dans la réflexion que nous avons engagée.

C'est dans esprit, non seulement que s'élaborent, en interne, nos politiques et nos projets (entre élus et membres de l'administration), mais aussi que j'ai souhaité réunir tous les membres du Conseil en Commission réunie pour leur exposer les termes des choix et susciter une discussion libre et ouverte.

Je dois malheureusement constater que cette initiative n'a recueilli aucune adhésion de la part de l'opposition municipale puisqu'elle ne s'est soldée pas même par des critiques, et moins encore par des propositions constructives.

2ème volonté : Un programme ambitieux

Nous avons voulu donner aux orientations budgétaires que nous allons vous présenter une signification forte, la traduction d'un nouvel élan pour le développement des équipements et des services collectifs de notre ville, et pour l'ensemble du territoire communautaire.

Tel est le sens des perspectives que nous avons tracées. Elles se concrétisent par l'inscription, dès 2006, de crédits d'études substantiels pour la réalisation, dans le courant des prochaines années, d'un programme dont chacun mesurera les enjeux et qui comprend notamment les projets suivants :

- ▮ un nouvel équipement nautique
- ▮ une Bibliothèque humaniste rénovée et repensée
- ▮ un nouveau commissariat de police
- ▮ un groupe scolaire modernisé
- ▮ un équipement associatif
- ▮ une nouvelle passerelle SNCF
- ▮ etc ..

Sans oublier la nécessité de devoir offrir aux agents de notre administration, frappés par la destruction des Ateliers municipaux, de nouveaux locaux et un nouvel outil de travail. Je tiens d'ailleurs à profiter de l'occasion qui m'est donnée pour leur témoigner, publiquement, la solidarité de l'équipe municipale et pour les féliciter de la conscience professionnelle dont ils ont fait preuve pour assurer la continuité du service public depuis l'incendie.

3ème volonté : Des options financières responsables

Face à l'importance des besoins il nous fallait choisir entre deux stratégies :

- ▯ celle de la fuite en avant*
- ▯ celle de la responsabilité*

La première nous aurait conduits à engager simultanément tous les projets dont l'utilité économique et sociale est indéniable. Il nous aurait alors fallu inévitablement augmenter les impôts locaux et alourdir l'endettement de la Ville.

En revanche, la stratégie que nous retenons – celle d'un étalement des projets dans le temps - nous permet de préserver la bonne situation financière de notre collectivité et surtout de ne pas faire supporter aux contribuables un alourdissement de la pression fiscale.

Quant à ceux qui ironisent sur le fait que la Ville ne supprime pas ou n'allège pas certaines taxes existantes (par exemple, la taxe sur l'électricité), je crois qu'ils ne mesurent pas la signification que revêt notre choix de pause fiscale, dans un contexte, national et local, marqué par accroissement exponentiel des charges des collectivités locales et qui contraint la très grande majorité des collectivités à augmenter les impôts.

Bien entendu, chacun des grands projets inscrits aux orientations budgétaires fera l'objet d'une présentation plus complète et plus détaillée, en particulier à l'occasion des délibérations spécifiques qui seront soumises au Conseil municipal au fur et à mesure de leur avancement.

En toute hypothèse, les termes du débat sont aujourd'hui non seulement posés mais solidement ancrés dans les projections qui se réalisent. Elles témoignent de l'attention que nous portons, tout à la fois aux intérêts de la population, et aux équilibres financiers de notre collectivité. Elles illustrent également notre détermination à conforter Sélestat dans sa place et son rôle en Alsace centrale.

Que toutes et ceux qui ont contribué au long travail de préparation des orientations budgétaires soient chaleureusement remerciés ».

Monsieur Jean-Pierre WURCH présente, dans les grandes lignes, les données financières du projet de budget ainsi présenté :

« Le débat d'orientation budgétaire s'inscrit depuis maintenant plus de 10 ans dans la procédure de préparation du budget. Il permet notamment de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des projets à plus long terme et de

la situation financière de la Collectivité.

Je vous propose de présenter les orientations pour 2006 en trois étapes :

- 1) le contexte dans lequel s'inscrit la préparation des orientations,
- 2) les grandes options proposées par la Municipalité,
- 3) la traduction budgétaire des choix proposés.

1) le contexte dans lequel s'inscrit la préparation des orientations

La FISCALITE :

- Elle représente environ 60% des recettes courantes constituant ainsi la source de financement la plus importante du budget,
- Les taux d'imposition se situent en-dessous des moyennes nationales et dans la moyenne des taux régionaux.
- Après diverses augmentations (la plus importante en 1990 puisqu'elle était de 20%), les taux sont stables depuis 3 ans alors même que la tendance générale, toutes collectivités confondues, est plutôt à la hausse.
- Les bases ont connu localement une évolution positive (entre 2,5% et 4%) en dépit des mesures gouvernementales qui ont fortement affectées la T.P. (suppression des bases salaires). Cette évolution favorable résulte bien entendu des actualisations décidées annuellement par l'Etat (1,5% en 2004 et 1,8% en 2005). Mais elle provient également du dynamisme économique de nos entreprises et de l'amélioration / développement de l'habitat (L'investissement des entreprises ainsi que la réhabilitation et les constructions nouvelles augmentent nos bases de taxe professionnelle, de taxe d'habitation et de foncier bâti).
- S'agissant des mesures fiscales prévues dans le projet de loi de finances pour 2006, 2 propositions méritent d'être relevées : le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5% de la valeur ajoutée et l'exonération de la taxe foncière concernant les propriétés agricoles non bâties. La première mesure n'affectera les ressources fiscales qu'en cas de relèvement du taux de Taxe Professionnelle. La Commune supportera alors le manque à gagner du fait du plafonnement. La deuxième mesure sera sans effet financier puisque l'Etat compensera la perte (On notera accessoirement que la Ville profitera également de cette exonération en qualité de propriétaire foncier).
- Pour 2006 le taux d'actualisation des bases n'est pas encore connu.

Les CONCOURS DE L'ETAT

Le contrat de croissance et de solidarité est reconduit pour 1 an. Globalement, les concours financiers de l'Etat aux Collectivités locales devraient progresser d'environ 2,4% sachant que cette hausse s'applique de manière différenciée selon le type de dotation et la spécificité des Collectivités bénéficiaires.

- L'enveloppe globale répartie par l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement (qui représente près de 90% de la masse) devrait augmenter de 2,73% (contre 3,29%). Les composantes de la DGF devraient progresser de 2% pour les dotations par habitant et

superficiaire, de 1,4% pour l'attribution de compensation des pertes de TP liées à la suppression des bases « salaires » et de 0,7% pour la dotation de garantie.

- Dans ces conditions, globalement moins favorables qu'en 2005, une augmentation de 1% constitue pour la Ville, le taux maximum d'évolution à attendre pour 2006 au titre de la DGF.
- Les autres dotations de l'Etat (relevant de l'enveloppe normée : dotation spéciale Instituteurs, dotation générale de décentralisation, dotation de solidarité rurale...) suivent la progression de la D.G.F. (+2,73%). Toutefois l'enveloppe de la dotation de solidarité rurale devrait progresser de 15%. L'attribution perçue par la Ville a déjà fortement augmenté en 2005 (49K€ contre 19 en 2004)
- Quant aux concours de l'Etat hors enveloppe normée (essentiellement le fonds de compensation de la TVA et le produit des amendes de police), les modalités d'attribution sont inchangées par rapport à 2005. Compte tenu des modalités de calcul de ces concours, de plus fortes recettes sont donc prévisibles pour la Ville en 2006.

Les DEPENSES DE PERSONNEL

- Ce poste de dépense a été convenablement maîtrisé au cours des dernières années. L'évolution des dépenses de personnel de la Ville est restée relativement modérée (+2,3% en 2003, +2,5% en 2004). Pour 2005, l'augmentation devrait être de l'ordre de 4% sachant que ce taux inclut notamment l'incidence de 3 augmentations indiciaires, d'un relèvement significatif du SMIC, de l'instauration de la prime au mérite et du recrutement de 2 agents)..
- L'évolution des dépenses de personnel en 2006 devra tenir compte des facteurs habituels de progression de ces charges : revalorisation des traitements évaluée à 1%, avancements, promotion, incidence en année pleine des décisions prises en 2005 notamment la création d'un fonds pour travailleurs handicapés et un nouveau relèvement important du SMIC. En outre, il conviendra de tenir compte du reclassement des agents de la catégorie C qui constitue pour l'essentiel une mesure d'équité salariale directement liée aux hausses successives du SMIC (+5,3% en 2003, +5,8% en 2004 et +5,5% en 2005).

Les PRIX A LA CONSOMMATION

- Après des hausses de 1,9% en 2004 et 1,8% (prévision) pour 2005, les prix à la consommation devraient progresser à nouveau de 1,8% en 2006 (hypothèse retenue pour le projet de loi de finances)
- De manière générale, il conviendra de prévoir une augmentation moyenne de ce niveau pour la majorité des fournitures et services. Toutefois, une hausse plus marquée devra être prise en compte pour les produits pétroliers et ceux dont le prix est indexé sur celui du pétrole. Un taux de hausse de 12% est retenu pour ces achats.

La FERMETURE EVENTUELLE DE LA PISCINE D'ETE

- La fermeture du stade nautique dans la perspective de la réalisation d'un nouvel équipement se traduirait :
 - par une économie de 70K€ environ sur les dépenses compte tenu du transfert d'activités sur la piscine couverte (redéploiement des

- agents, charges supplémentaires pour la piscine Koeberle)
- par une perte de recettes au titre des entrées (30K€).

2) Les grandes options proposées

- Non augmentation de la pression fiscale.
 - ✓ Les taux des quatre taxes locales restent ainsi inchangés pour la 4^{ème} année consécutive dans un contexte pourtant marqué par l'augmentation de la pression fiscale (toutes collectivités confondues).
 - ✓ Dans ces conditions, l'évolution du produit fiscal provient exclusivement de l'actualisation et de la variation physique des bases. L'augmentation correspondante est estimée à 3% assurant un produit global de 11,4M€ (environ 59% des recettes courantes).
- Recours à l'emprunt stable.
 - ✓ Par conséquent, une prévision d'emprunt de 2,4M€ serait inscrite au budget.
 - ✓ On notera que l'endettement de la Ville reste modéré. La dette s'établit fin novembre à 9,6M€. Elle représente 547€ par habitant pour 890€ en moyenne nationale pour 2003. Son remboursement correspond à 3,4 années d'épargne brute. Une progression du niveau de la dette doit toutefois être prise en compte pour les années à venir compte tenu d'un recours accentué à l'emprunt depuis 2003. Néanmoins, le poids de la dette communale reste relativement faible et Sélestat bénéficie d'une situation plutôt favorable à cet égard.
- Evolution contrôlée des charges de personnel
 - ✓ Une augmentation de 2,7% au titre des charges incompressibles est retenue. Elle correspond à la hausse minimum à prévoir à effectif inchangé et compte tenu de l'incidence des décisions prises antérieurement et des nouvelles charges imposées à la Ville. Aucun recrutement « sec » n'est prévu.
 - ✓ On le verra tout à l'heure, une majoration de 20K€ de l'enveloppe consacrée au régime indemnitaire sera proposée au titre des dépenses nouvelles. Avec cette dépense optionnelle, le taux de progression s'élève à 3%.
- Réduction des charges courantes.
 - ✓ Une diminution de 5,3% (avant dépenses nouvelles et exceptionnelles) est prévue. Cette réduction résulte de la rationalisation et de la globalisation des achats, de la mise en œuvre d'un plan d'économie et de la fermeture de la piscine d'été. Ce taux tient néanmoins compte des hausses substantielles du prix des produits pétroliers ou indexés sur le prix du pétrole.
- Maintien du niveau élevé de soutien aux associations
 - ✓ L'enveloppe devrait progresser de 5% environ. Ce relèvement permettra notamment de tenir compte des modifications de conditions de gestion de l'association St Charles (directrice

rémunérée par l'association, éventuel loyer à payer à l'Archevêché) et du développement des activités de l'association La Farandole avec la mise en fonction de la structure multi-accueil.

- *Renforcement des moyens des Tanzmatten*
 - ✓ *Un soutien financier accru est prévu pour compenser la perte de l'aide consentie par la Région (50K€) au titre du démarrage des équipements structurants et pour le recrutement d'un responsable technique. Il s'agit de donner à la régie les moyens d'améliorer la gestion et de développer les activités de l'équipement.*
- *Relèvement des tarifs des services publics*
 - ✓ *Une mise à niveau des tarifs des services de 2% à 3% est proposée. Il s'agit essentiellement d'un ajustement pour tenir compte de la hausse des prix.*
- *Progression des niveaux d'épargne.*
 - ✓ *La capacité de dégager une épargne solide est une garantie de bonne santé financière et la condition première de la réalisation des projets futurs. Le budget 2006 a donc été élaboré en veillant au niveau des épargnes. Avant intégration des dépenses nouvelles et exceptionnelles, elles progressent significativement (près de 22% pour l'épargne nette). Après prise en compte des DNE, l'épargne nette reste positive (+4%) et permet de financer 25% des dépenses d'équipement.*
- *Maintien de la marge de financement à un niveau élevé.*
 - ✓ *Elle s'élève à 6,0M€ contre 6,06M€ en 2005. Elle reste élevée malgré une baisse importante des prévisions de subventions à recevoir dont le niveau était exceptionnel en 2005 (1,41M€ contre 0,84M€ en 2006).*

3) La traduction budgétaire de ces choix

La traduction chiffrée de ces options aboutit à :

- ✓ *Un volume de recettes « assurées » de 23,89M€ avec une progression des recettes de fonctionnement de 2,4%*
- ✓ *Un volume de dépenses « certaines » de 17,89M€ avec une évolution des dépenses de fonctionnement (hors DNE) de 1,6%*
- ✓ *Une marge de financement de 6,0M€ en très léger retrait par rapport à 2005 (-1,1%) en considération notamment de la baisse significative des prévisions de subventions à recevoir.*
- ✓ *Elle s'élève à 6,0M€ contre 6,06M€ en 2005. Elle reste élevée malgré une baisse importante des prévisions de subventions dont le niveau était exceptionnel en 2005 (1,41M€ contre 0,84M€ en 2006) Poste majeur, les dépenses de personnel s'établissent à 8,9M€ et représentent près de 55% des dépenses courantes.*
 - *un volume de recettes assurée de la situation synthétisée de marge de financement augmente sensiblement. Elle s'établit à 6,27 M€ et progresse de 13%. Elle atteint un niveau supérieur à celui des dernières années*

Proposition de répartition de la marge de financement

Il est proposé de répartir cette marge de financement de 6M€ comme suit :

1) Dépenses nouvelles et exceptionnelles : 0,23 M€

Elles sont détaillées à l'annexe jointe et comprennent notamment :

- ✓ une participation à la CCS pour la réalisation d'un bassin de rétention desservant le PAEN et le renforcement de l'enveloppe pour les aides à l'amélioration du patrimoine ancien (37K€),
- ✓ le renforcement du régime indemnitaire à raison de 20K€ pour la révision du dispositif actuel et la revalorisation des avantages correspondants (révision systématique à la hausse),
- ✓ l'achat de fournitures et services pour notamment la réalisation d'études et de diagnostics ponctuels, la réalisation d'un nouvel ouvrage sur Sélestat, la préparation des manifestations concernant les jumelages (Dornbirn, 40è anniversaire Waldkirch et le développement et l'amélioration du fonctionnement des services.

On notera que la prise en compte de ces charges nouvelles et exceptionnelles induit une hausse complémentaire des dépenses de fonctionnement qui devraient, consécutivement, progresser globalement de 3% (évolution à mettre en rapport avec l'augmentation de 1,6% des dépenses de fonctionnement hors ces charges nouvelles et exceptionnelles).

2) Réserve pour dépenses imprévues : 0,30 M€

Elle doit notamment permettre de financer les subventions pour le sport de haut niveau, saison 2006/2007 (environ 150K€).

3) Dépenses d'investissement : 5,46 M€

Bien qu'en légère diminution par rapport à 2005 sous l'effet de moindres prévisions de subventions à recevoir, elles restent néanmoins à un niveau élevé, comparable aux années précédant 2005.

Proposition de répartition sectorielle des Investissements

La répartition sectorielle de l'enveloppe disponible pour investir (5,46M€) s'articule autour de 3 axes :

- ✓ dégager les crédits pour continuer à maintenir et à améliorer les équipements communaux (grosses réparations des voiries, des écoles, des équipements sportifs etc ...),
- ✓ poursuivre et achever les programmes majeurs engagés (création d'une Structure multi-accueil, rénovation de Cour des Prélats, finaliser l'acquisition de la Banque de France, mise en conformité de l'immeuble Algan acquis en 2005),
- ✓ arrêter des choix pour la réalisation de nouveaux équipements structurants au cours des années à venir (Stade nautique,

Commissariat, passerelle SNCF, Site Wimpfeling, Bibliothèque Humaniste).

Répartition

	Montant	Part
• Urbanisme, Voirie & Environnement :	1,32 M€	24%
• Culture, Tourisme & Sport :	1,19 M€	22%
• Education & Social :	1,10 M€	20%
• Service public :	1,85 M€	34%

Les orientations en matière de grands équipements futurs

Après avoir examiné les grandes lignes de la structure du budget à venir, le débat de ce soir est également l'occasion de présenter les orientations municipales en matière de grands équipements futurs. Les projets proposés sont ambitieux et leur dimension financière conséquente. Ils feront l'objet d'une hiérarchisation dans le temps en cohérence avec les moyens financiers de la Ville.

En définitive, le Budget 2006, dont les contours ont été présentés ce soir, s'inscrit dans la continuité des principes de gestion et de la logique d'investissement souhaités par la Municipalité et mise en œuvre depuis 2001 :

Les grands équilibres financiers sont respectés,

✓La marge de financement dégagée est importante,

✓Les options d'investissement :

- prennent en compte la nécessité de maintenir et d'améliorer les équipements existants,
- incluent la poursuite ou l'achèvement des grandes opérations en cours,
- intègrent la préparation des projets structurants à venir.

Concernant les budgets annexes les données essentielles suivantes peuvent être mentionnées.

1) Budget annexe des Tanzmatten

Il devrait s'élever à 845K€ environ dont 825K€ (+9%) en fonctionnement pour un montant de recettes propres (hors contribution du budget principal) de 275K€ (-5%). Il sera marqué par :

une progression significative des dépenses de personnel (+16%) liée principalement au recrutement d'un responsable technique, une hausse des recettes de spectacles (130K€ contre 90K€ en 2005) et de nouvelles recettes publicitaires (insertions dans le programme : 5K€),

de moindres recettes de subventions ; le dispositif de participation régionale au titre de l'aide au démarrage des équipements structurants étant arrivé à terme en 2005 (perte sur recettes : 50K€).

la stabilité du produit des locations (50K€) malgré les demandes grandissantes de réductions tarifaires et de gratuités.

Dans ces conditions, la subvention nécessaire à l'équilibre du budget

annexe s'élève à 570K€ (montant HT), soit un accroissement de 18 % environ.

2) Budget annexe des Forêts

A la demande de la Ville, l'ONF a proposé une version basse et une version haute de budget pour 2006. Le Bureau municipal a retenu la version haute qui intègre notamment des travaux supplémentaires de renouvellement des peuplements, d'entretien des limites de parcelles et de réfection d'un chemin forestier en forêt de montagne pour globalement 36K€. Dans ces conditions, le budget 2006 devrait s'élever à 636K€ (dont 20K€ en investissement destinés principalement à la réfection des maisons forestières). Côté recettes, grâce aux recettes complémentaires attendues de la location des chasses (+19% globalement) et des coupes de bois, la subvention nécessaire à l'équilibre du budget annexe ne devrait progresser que modérément (environ 190K€ HT au lieu de 184K€ en 2005). Ces éléments budgétaires sont conformes à l'état des coupes et des travaux qui sera soumis prochainement au Conseil municipal.

3) Budget annexe « Seita »

Le budget ne comporte aucune prévision pour 2006. Selon les conclusions du plan d'aménagement du site dont l'élaboration est prévue au cours de l'année à venir, il conviendra, si nécessaire, d'ajuster ou de supprimer ce budget en cours d'année 2006.

4) Budget annexe « Eau »

Le budget sera établi sur des bases de dépenses d'investissement et de fonctionnement « classiques » (c'est à dire ne comportant pas de dépenses exceptionnelles ou particulières) et équilibrées essentiellement par le produit de la surtaxe à taux non modifié. Le volume de ce budget, hors travaux facturés, devrait s'établir à 260K€ environ (dont 150K€ d'investissements hors travaux facturés). Les éventuelles adaptations budgétaires nécessaires en fonction des conditions de fonctionnement du service après le renouvellement du contrat d'affermage (au plus tôt juin 2006), seront prises en compte ultérieurement.

5) Budget annexe « Cimetière »

Le budget 2006 devrait s'élever à 28K€ environ et tiendra compte du remplacement de la pelle boki en 2005 dont l'acquisition, le fonctionnement et l'entretien relèvent du budget annexe. Les charges induites par cet engin viennent en substitution des dépenses facturées antérieurement par le budget principal pour l'utilisation de l'ancien équipement. Une hausse des tarifs des inhumations et exhumations de 6% environ sera néanmoins prise en compte pour garantir l'équilibre du budget et dégager des marges pour le financement des investissements à venir (notamment remplacement du matériel) ».

Pour Monsieur Jean-Jacques RENAUDET les grands équipements doivent bien évidemment être étalés dans le temps. En revanche, c'est davantage la

méthode utilisée qui prête à discussion. Dans son introduction, le Maire a regretté que l'opposition ne se soit pas exprimée lors de la réunion des commissions réunies. Pour autant, il remarque que les membres de la majorité ne se sont pas plus exprimés pour signifier leur adhésion aux propositions faites. Il regrette que le Maire reproche à l'opposition de ne pas faire de propositions constructives alors que quand elle en fait, la municipalité n'en tient pas compte. Il souligne que les documents pour la réunion des commissions réunies ont été remis le samedi alors que la réunion avait lieu le lundi. Aussi, il n'était pas possible, en deux jours, de formuler des contre-propositions.

S'agissant des orientations budgétaires proprement dites, elles reflètent bien la manière de procéder de la municipalité, à savoir par effets d'annonce. Par rapport au projet de construction d'un nouveau commissariat, il considère que l'Etat doit assumer ses missions et ses responsabilités pour que les agents de la police nationale puissent travailler dans de bonnes conditions. La mise à disposition d'un terrain par la Ville constitue déjà un investissement fort. Pour le reste, il suggère d'attendre la position de l'Etat. Il ajoute que compte tenu des événements récents, la présence de la police est importante et nécessaire. Pour autant, la répression seule ne suffit pas. Or, les orientations budgétaires qui sont présentées ne démontrent aucunement l'implication de la municipalité en faveur du renforcement de l'animation socio-culturelle. La répression et la prévention sont deux actions complémentaires qui doivent être menées concomitamment. La seule option sécuritaire est totalement insuffisante.

Le projet de renouvellement urbain du quartier ouest – notamment pour le logement aidé - ne figure pas dans ces orientations budgétaires, alors que les Sélestadiens ne sont pas épargnés par les difficultés et la précarité.

S'agissant du stade nautique intercommunal, il estime que beaucoup de temps et beaucoup d'argent ont été perdus. En arrivant aux affaires, la municipalité a choisi une option différente de celle de la précédente équipe mais ne l'a pas assumée. Or, aujourd'hui, la municipalité propose la construction d'un stade nautique à l'échelle communal. C'est un choix qui n'est ni acceptable, ni satisfaisant. Dès le départ, il fallait conserver le site de Sélestat, parce qu'aucune autre alternative n'était possible ni souhaitable pour ce type d'équipement. Il aurait été opportun de réaliser l'étude sur le site des remparts prévue dans ces orientations budgétaires bien avant. Le lancement d'une étude d'urbanisme aurait en outre permis d'avoir une vue globale du secteur permettant de réfléchir au devenir du stade municipal, à l'extension du lycée Schwilgué, à l'implantation du futur COSEC et au désenclavement du secteur. Il constate que la municipalité n'a aucune vision globale à long terme sur ce secteur. Il s'interroge une nouvelle fois sur le caractère communal ou intercommunal de la piscine envisagée.

En matière de fiscalité, il constate l'augmentation de celle-ci; que ce soit par la Région, le Département, la Communauté de Communes de Sélestat ou la commune. De la même manière, il note que si les impôts ne sont pas augmentés, c'est le contingent d'emprunt qui est accru. Il regrette qu'aucune collectivité ne sache plus préciser ses orientations et ses priorités. En effet, les structures administratives s'empilent et coûtent cher, ce qui ne fait que renforcer l'incompréhension des administrés. Par ailleurs, eu égard à

l'augmentation de la pression fiscale, le budget des ménages est asphyxié alors que les collectivités vivent au dessus de leurs moyens.

Il constate que ces orientations budgétaires ne sont qu'un catalogue de bonnes intentions. Certaines orientations vont dans le bon sens. Mais, s'agissant des équipements futurs, il ne parvient pas à comprendre leur hiérarchie et le sens que la municipalité entend leur donner.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN fait part de ses observations quant aux orientations budgétaires de la municipalité :

« Les orientations budgétaires 2006 qui nous sont présentées ce soir nécessitent, comme tous les ans, une petite mise au point préalable au niveau des chiffres annoncés. Une nouvelle fois on compare un budget 2005 qui prend en compte toutes les dépenses de fonctionnement avec des orientations budgétaires 2006 dont on exclut les dépenses de fonctionnement nouvelles ou exceptionnelles. (234.000 Euros)

Il s'agit donc, pour avoir une comparaison juste, de réintégrer ce montant, correspondant à ces dépenses de fonctionnement, dans les prévisions présentées.

J'ai remis les choses en place, ce qui amène le document modifié présenté ci-dessous :

	B.P. 2005	O.B.2006	Evolution	O.B.2006 corrigé	Evolution corrigée
	(En M.E.)	(En M.E.)	%	(En M.E.)	%
A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16,430	16,685	1,6%	16,919	3 %
Dont dépenses nouvelles et exceptionnelles	0,247	Non inclus		0,234	
B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19,025	19,485	2,4%	19,485	2,4 %
C. EPARGNE DE GESTION	2,866	2,995	4,5%	2,761	-3,7 %
D. EPARGNE BRUTE (B-A)	2,595	2,800	7,9%	2,566	-1,1 %
E. EPARGNE NETTE (D- remb en cap des emprunts)	1,325	1,610	21,5%	1,376	+3,8 %
F. DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors équipement	1,280	1,200	-6,3%	1,200	-6,3 %
G. RECETTES D'INVESTISSEMENT	4,748	4,395	-7,4%	4,395	-7,4 %
H. MARGE DE FINANCEMENT DISPONIBLE (D-F + G)	6,063	5,995	-1,1%	5,761	- 5 %

Il en ressort qu'en réalité les dépenses de fonctionnement progressent de 3 % au lieu de 1,6 % comme annoncé, qu'elles augmentent plus que les recettes de fonctionnement (+2,4%) Les épargnes de gestion et brute sont en diminution (au lieu des augmentations annoncées)

L'épargne nette ne progresse légèrement que grâce aux recours aux lignes de trésorerie plutôt qu'aux emprunts, ce qui diffère dans le temps de remboursement en capital des emprunts.

La marge de financement disponible est en réalité de 5,761 MEuros (- 5 %)

au lieu de 5,995 MEuros (-1,1 %) comme indiqué sur les documents présentés.

On n'augmente certes pas pour 2006 comme en 2005 les taux communaux des impôts locaux. Cela n'a pas empêché cette année la progression de la taxe foncière et de la taxe d'habitation pour le contribuable sélestadien d'environ 5%. Ceci du fait de la revalorisation des bases et des augmentations décidées par la communauté de communes (15 %), le département et la région. Pour 2006 le département annonce déjà une hausse d'au moins 10 %.

Mais ce qui est inquiétant, et je le souligne depuis 2003, c'est le recours trop important à l'emprunt. Oui 2,4 MEuros d'emprunts c'est le même montant qu'en 2005, mais c'est une somme trop importante.

La dette par habitant était au :

▮ 1 janvier 1989 de 716 Euros.

▮ 1 janvier 2001 de 411 Euros.

Elle se monte actuellement à 547 Euros, mais avec les emprunts (6 MEuros) contractés, mais pas encore mobilisés, elle est virtuellement de 888 Euros pour passer à **956** Euros avec les nouveaux emprunts prévus en 2006. La moyenne nationale, relativement constante ces dernières années, se situant à 886 euros. A ce rythme nous arriverons rapidement à l'asphyxie financière, avec pour seules solutions soit la diminution des investissements, soit l'augmentation forte des impôts.

Venons en aux projets.

Pour cacher la part misérable réservée à l'environnement, 120 KEuros (contre 224 KEuros en 2005, soit - 46 %) on a, entre les documents présentés en Commission et ceux fournis par le conseil municipal regroupé l'environnement avec l'urbanisme et l'habitat.

On propose la réalisation et le paiement par la ville d'un stade nautique pour 4 MEuros (un tel montant est-il réaliste sachant que la communauté des communes de Saverne vient de dépenser 11 MEuros et qu'à Obernai le projet de la communauté des communes est estimé à 9 MEuros HT ?)

Certes, et l'opposition l'a souvent affirmé, un tel équipement est indispensable et il doit se situer dans la ville centre.

Mais une telle réalisation est par essence intercommunale (les réalisations ou projets actuels se font tous dans ce cadre) Les nouvelles compétences de la communauté des communes, adoptées en 2005, prévoient bien le nouveau stade nautique.

On nous explique qu'il y a d'autres priorités à la communauté des communes, en particulier une nouvelle salle pour le handball.

Dans le même temps, le 17 décembre prochain, le COSEC a été attribué par la Ville à une autre activité, sans tenir compte du calendrier établi par les instances nationales de cette discipline. De ce fait le match de l'équipe de Sélestat contre Paris se jouera à Schiltigheim.

Ville et communauté des communes financent le club de handball de notre ville à raison de 268.120 Euros par an, soit 20625 Euros par match à domicile. Tout cela pour obliger l'équipe à perdre le bénéfice capital sur le plan sportif et financier d'un match à domicile. Avec comme autre conséquence des frais

importants, en particulier du fait du trajet pour les supporters locaux.

Que deviennent les dépenses d'études payées par la communauté des communes pour la réalisation du stade nautique ?

Sélestat n'est plus capable d'assumer son rôle de leader naturel au niveau de la structure intercommunale.

Et le nouveau commissariat? On peut estimer son coût pour la ville à environ 6 MEuros (travaux, terrain, intérêts d'un emprunt sur 20 ans) On nous avait annoncé dans un premier temps que l'état allait payer un loyer à la ville. Pour compenser les dépenses de la commune il aurait du se monter à 300000 Euros par an. Entre temps Monsieur le Maire nous a annoncé en commissions réunies que l'état ne payera finalement pas de loyer. Donc pour financer ce projet il faudra augmenter les impôts de 3 %. Pourtant la police nationale est une compétence de l'Etat.

Pour la banque de France il reste à payer 400.000 Euros en 2006. La ville a dû racheter le bâtiment 800.000 Euros, soit un petit rabais de 13 % sur l'estimation des domaines (920.000 Euros) pour nous consoler de la fermeture de ce service public. Mais il a fallu même acheter aux enchères pour 6000 Euros d'armoires et de tables se trouvant dans les lieux.

Alors qu'en 2000 la même banque de France a vendu à Sélestat à un particulier un bâtiment annexe de l'établissement pour 76.000 Euros alors que l'estimation actuelle des domaines est de 362.000 Euros (-80 %)

La commune de Soufflenheim a acheté à l'armée, après négociations, pour 263.000 Euros de terrains à 1000 Euros l'are, alors que le prix moyen atteint habituellement 1500 Euros dans le secteur (-33% de rabais)

Il est prévu au quartier ouest la réalisation d'un espace de loisirs de proximité. Quelle différence avec les aires multijeu de proximité qui sont de la compétence de la communauté des communes et qui se font ailleurs qu'à Sélestat financés par l'intercommunalité?

Le projet de maison de retraite à Saint Quirin a été annoncé à grand renfort de publicité et le voilà abandonné. On a d'abord voulu nous faire croire que c'est le site qui ne s'y prête pas. En réalité, comme pour le dossier T.G.V., le poids de Sélestat n'a pas été assez fort pour faire retenir notre projet prioritairement parmi les autres projets présentés par d'autres communes.

C'est une politique qui manque de souffle et d'ambition. Nous n'avons plus aucun soutien dans nos projets importants, ni de la part de la Communauté des Communes, de la Région, du Département ou de l'Etat.

Le prochain équipement d'envergure qui va voir le jour prochainement dans notre secteur, c'est l'aire de service du Haut-Koenigsbourg sur l'autoroute A35. Ce sera aussi une belle vitrine pour le tourisme en Alsace Centrale. Nous en devons la réalisation sur ce site à Gilbert ESTEVE et aux nombreux relais qu'il savait mobiliser sur le plan régional mais aussi au niveau national ».

Monsieur André KLETHI rappelle qu'entre le moment où ont été élaborées ces orientations budgétaires et ce soir, il y a eu la nuit du 5 novembre au cours de laquelle les ateliers municipaux et les locaux du Cackcis ont été ravagés par

un violent incendie. Cet événement aura sans doute des incidences sur les priorités futures. Pour tenir compte de cette réalité, rien n'interdisait de reporter ce débat sur les orientations budgétaires. Le Cackcis avec ses nombreux licenciés, ses performances, son implication en faveur de l'environnement doit pouvoir maintenir sa dynamique.

S'agissant des orientations budgétaires, il considère qu'une fois n'est pas coutume, elles ne sont qu'administratives et comptables mais nullement politiques. En effet, ces orientations budgétaires témoignent de l'absence d'une politique globale et traduisent la juxtaposition des différents domaines de compétences municipales. Pour créer les conditions optimales nécessaires au financement de projets, encore faut-il créer les conditions nécessaires à la création de recettes supplémentaires. Si la municipalité avait su tirer profit de la position centrale de Sélestat pour mettre en place une véritable politique économique, les taxes professionnelles auraient été davantage valorisées permettant d'augmenter les capacités financières de la Ville. Si une véritable politique de l'habitat avait été mise en oeuvre, le potentiel des recettes supplémentaires aurait pu accroître les capacités financières de la Ville. Si tel avait été le cas, le débat d'orientations budgétaires serait sans doute plus enthousiaste.

Il remarque que ce qui est proposé porte sur le remplacement d'équipements obsolètes plutôt que sur la création de nouveaux équipements. En extrapolant, sur la base de l'enveloppe indicative et des capacités de financement annuelles, il conclut qu'aucun équipement structurant en plus, hors communauté de communes, ne sera créé d'ici à 2013.

Monsieur Jacques MEYER indique qu'il n'a jamais été question d'un commissariat coûtant 6 M€. S'agissant de Saint-Quirin, il admet qu'il est difficile de trouver une affectation satisfaisante pour ce bâtiment, qui, fait-il remarquer, est propriété de DOMIAL. Le bâtiment ne permet pas la création d'une maison de retraite compte tenu des nouvelles normes exigées. Il rappelle toutefois que la municipalité a été obligée de racheter Saint-Quirin - vendue par la précédente municipalité à des promoteurs - pour éviter que ces derniers ne construisent plus de 100 logements dans ce secteur, ce qui aurait créé de nombreux problèmes en termes de stationnement. Il souligne que la dette par habitant s'établit à 547 € contre 890 € pour la moyenne nationale en 2003. Or, lors de la précédente mandature, la dette par habitant était de 711 €.

S'agissant de l'habitat, il souligne qu'effectivement les bases fiscales pourraient être augmentées. Mais, la municipalité a fait le choix de bloquer certains projets pour éviter la densification, afin de préserver le bien-être des Sélestadiens.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET rappelle que c'est l'hôpital et non la Ville qui a vendu Saint-Quirin.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle à l'attention d'André KLETHI que la problématique du CACKCIS ne lui échappe pas. Il indique que des projets peuvent être intégrés en cours d'année, comme cela s'est produit cette année avec les acquisitions de la banque de France et de l'immeuble Algan. S'agissant de la création de recettes complémentaires, il reconnaît que le

nombre de logements aurait pu être augmenté. Toutefois, la municipalité entend privilégier le cadre de vie des Sélestadiens. A l'attention de Monsieur RENAUDET, il rappelle que les négociations concernant l'aire de service du Haut-Koenigsbourg ont duré une dizaine d'années. Il souligne qu'il est actuellement en train de chercher le maximum d'aides pour le financement de certains projets. S'agissant du commissariat, il souligne que ce dossier avance peu parce qu'il refuse les propositions de l'Etat. Il souligne que ce type de négociations prend un certain temps.

Pour répondre à l'opposition qui regrette qu'une maison de retraite n'ait pas vu le jour à St Quirin, il indique qu'actuellement 13 dossiers sont en attente, au niveau du Bas-Rhin, et que seuls 2 ou 3 sont acceptés chaque année. Aussi, une autre solution sera trouvée pour ce bâtiment, qui n'aurait pu accueillir une telle structure compte tenu des normes de sécurité en vigueur.

S'agissant des reproches faits à la municipalité d'avoir laissé filer le match de handball à Schiltigheim, Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que le tournoi d'escrime, dont la date est connue un an à l'avance, a lieu à la même date que le match de handball, dont la date n'a été connue que tardivement. En conséquence, pour trouver une solution satisfaisante pour la ligue de handball - qui n'homologue pas tous les terrains - et pour l'escrime, il a été décidé que le match de hand serait délocalisé à Schiltigheim. Il souligne qu'il faudra mettre à profit cette opportunité de jouer dans la Communauté Urbaine de Strasbourg pour promouvoir le SCS Hand.

S'agissant du stade nautique, il explique que le projet de la CCS a été différé. De son côté, la municipalité entend restructurer le site des Remparts. Il indique qu'il va faire en sorte que la CCS ne soit pas absente de ce projet.

Il souligne que malgré les besoins de la Ville de Sélestat et les attentes exprimées par les concitoyens, il essaye de limiter les augmentations fiscales, par ailleurs, pratiquées par les autres niveaux de collectivités. C'est aussi une des raisons pour lesquelles la municipalité fait des efforts marqués pour réduire les frais de fonctionnement.

Pour répondre à Monsieur RENAUDET, il explique que les projets sont hiérarchisés par rapport au financement pouvant être obtenus, aux choix faits par les autres collectivités et aux besoins exprimés. Il donne pour exemple la priorité donnée à l'extension du COSEC due à la promotion du SCS Hand en ligue 1. Il ajoute que l'incendie des Ateliers Municipaux va sans doute infléchir les priorités.

S'agissant des logements aidés, il indique que Sélestat en compte actuellement 16 %, soit une moyenne tout à fait honorable. Il indique que la municipalité envisage de créer à St Quirin, des logements destinés aux étudiants et aux jeunes travailleurs, ce qui constitue également du logement aidé. Il ajoute que bon nombre d'actions menées par la municipalité dans le domaine social (création de PAPRIKA, prise en charge des loyers des Restos du Coeur ou de la Conférence St Vincent de Paul, aide aux familles défavorisées...) constituent autant d'actions de prévention.

Monsieur Jean-Paul STOTZ reconnaît l'investissement de Monsieur le Maire dans le dossier du handball. C'est un hasard de calendrier qui a conduit à cette situation.

Adopté : 8 CONTRE – MM., Mmes André KLETHI, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ.

2. Etat prévisionnel des coupes et travaux forestiers 2006

Madame Marie-Anne KOENIG rappelle que la tempête du 26 décembre 1999 a bouleversé la gestion de la forêt communale : les recettes ont diminué, les honoraires de l'ONF ont augmenté, l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux a été réduite, entraînant un important retard d'investissement.

Elle indique qu'il est proposé des récoltes de bois dans les forêts de plaine et de montagne pour un montant respectif de 210 200 € et 99 780 €. S'agissant des dépenses, les travaux à entreprendre dans les forêts de plaine et de montagne s'élèvent respectivement à 328 128 € et 177 437 €. S'agissant de la pépinière municipale, l'état prévisionnel des recettes est de 5 500 € pour des travaux estimés à 9 616 €. Enfin, les travaux dans la plantation de sapins de Noël sont estimés à 2 880 €. Compte tenu de ces éléments, le budget forêt présente un solde négatif de 189 050 €. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre au budget forêt de 189 050 €, au regard notamment des actions en faveur de la préservation de l'environnement et de l'accueil du public comprises dans le programme d'intervention dans les forêts.

Marie-Anne KOENIG indique que la vente de bois de chauffage a réuni 250 personnes et a permis à la Ville de gagner 35 285 €. Elle ajoute également que le cours du chêne est en augmentation, ce qui permettra d'accroître les recettes. Elle précise par ailleurs, que pour être dans les premiers à organiser ces ventes aux enchères, les coupes de bois auront lieu en tout début d'année.

Monsieur François SIMON fait part de sa vision idéale de la gestion des milieux forestiers et notamment de l'III*Wald pour laquelle il considère que la municipalité fait fausse route :

« *La forêt de Célestine.*

Il était une fois dans une lointaine et assez prospère contrée de France un propriétaire terrien qui possédait sur son domaine, juste à côté de son village, une très grande et belle forêt. Cette forêt avait la particularité très rare d'abriter des licornes sauvages dont la vue émerveillait petits et grands.

C'était pourtant une époque incertaine et bizarre. On se préoccupait surtout d'agrandir les villages et de construire des routes. On coupait beaucoup d'arbres et l'eau était malheureusement presque partout empoisonnée. Parfois, on incendiait les écoles.

En cette époque troublée, plus personne ne comprenait plus rien, la grande forêt aux licornes avait depuis longtemps été oubliée des villageois et le maître des lieux lui-même avait bien d'autres priorités.

Le soir de sa vie arrivant, il confia l'avenir du domaine à ses deux enfants Célestin et Célestine. Comme ils étaient tous deux très différents, chacun reçut en héritage la moitié du domaine.

Célestin continua de faire comme il avait vu faire son père. Il confia à des spécialistes, formés dans une grande école du pays, le soin de gérer sa forêt.

Le bois des grands arbres était vendu et des jeunes arbres, destinés à être coupés bien plus tard, étaient plantés et soignés. Comme les licornes sauvages aimaient justement manger ces petits arbres elles étaient plutôt une cause de problèmes. Heureusement, il y avait toujours des gens prêts à payer pour en tuer quelques unes et cela rapportait aussi un peu d'argent. Si bien que, vaillamment, il suffisait d'ajouter chaque année une petite somme pour que la forêt subsistât. Et tout marchait très bien ainsi. D'ailleurs tous les villages faisaient à peu près pareil.

Pourtant Célestine choisit une toute autre voie. Peut-être parce que c'était une fille, peut-être parce qu'elle aimait spécialement sa forêt ou que peu de temps après la mort de son père elle fit un rêve étonnant. Elle se voyait dans sa chère forêt assise au pied d'un grand et bel arbre sur un tapis moussu parmi les licornes sauvages quand son père lui apparut. Par geste il lui indiqua de regarder sous la mousse. Toujours dans son rêve, elle vit là des poignées de pièces d'or. Aussitôt, l'arbre devint doré et lumineux et la licorne sauvage la plus proche aussi.

Elle comprit tout de suite que sa chère forêt était la promesse d'une grande richesse et elle décida de s'en occuper vraiment.

Sur une des places du village elle invita les anciens avec leurs savoirs et leur mémoire, et puis tous ceux qui avaient parcouru le monde et tous ceux qui croyaient au présage de son rêve. L'avis des spécialistes fut attentivement écouté. Il fallut bien des jours pour se mettre d'accord.

Pour commencer, les massifs de fleurs du village auxquels travaillaient de nombreuses personnes furent grandement simplifiés et une partie du personnel détachée dans la forêt. L'usage des machines bruyantes fut réduit au strict nécessaire. La récolte du bois devint en elle-même un spectacle à part entière très prisé.

Bientôt, d'une sorte d'usine à bois, la forêt de Célestine devint un lieu vivant où des dizaines de travailleurs et de visiteurs cohabitaient en permanence avec les licornes sauvages.

Les arbres coupés, plutôt que d'être vendus aux grands marchands, furent transformés localement par une série de petites entreprises qui fabriquaient des objets nécessaires à la vie de tous les jours ou simplement destinés aux visiteurs toujours plus nombreux. Pour mener à bien ce nouvel usage de la forêt le point de vue des spécialistes fut à l'origine de grands et fructueux

débats.

La récolte du bois de chauffage fut organisée par Célestine elle-même. Elle décida qu'il irait d'abord aux personnes âgées du village et aux plus pauvres, puis aux villageois et le reste seulement vendu ailleurs. Progressivement, on chauffa avec le bois de la forêt d'abord les écoles puis d'autres bâtiments.

On laissa les licornes prospérer raisonnablement. La chasse fut totalement réorganisée et rapporta encore plus. Maintenant chacun avait de sérieuses chances de voir de près des licornes sauvages et même de très belles avec de très longues cornes comme il n'en existait plus ailleurs sinon dans des zoo. Si bien que l'on commença à rencontrer dans le village des visiteurs, dont certains venus de fort loin, curieux et désireux de les voir de leurs propres yeux. Célestine sut si bien organiser leur accueil que plus personne ne venait visiter la région sans vouloir faire un tour dans la célèbre forêt aux licornes sauvages.

Chaque écolier du village s'y rendaient plusieurs fois dans l'année. Les villageois aussi et le plus souvent simplement pour se réjouir du spectacle. A l'occasion, ils guidaient les visiteurs étrangers.

Bientôt, on voulut connaître le secret de ce lieu. Il commença à se dire que l'effet bénéfique sur les personnes et sur la prospérité de toute la région provenait de propriétés spéciales supposées être dues à la présence des licornes sauvages. Bien des hypothèses surprenantes furent avancées par les savants de l'époque.

En réalité, ce n'est que plus tard, bien plus tard, que l'on trouva l'explication. Lorsque les progrès de la science permirent de localiser avec précision dans le cerveau humain la zone de la sagesse. Il fut alors prouvé qu'au contact de cette forêt particulière le cerveau captait des images, des sonorités, des odeurs et des sensations bénéfiques d'une exceptionnelle richesse.

Ainsi, une fois de plus, tout avait bel et bien commencé par un rêve ! ».

Adopté : 1 ABSTENTION : M. François SIMON

3. Subvention en faveur du Journal «l'Alsace»

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, explique qu'il attache beaucoup d'importance à cette manifestation qui permet à des jeunes lycéens de prendre contact avec le monde du travail. Il rappelle que la Ville de Sélestat est, comme chaque année, partenaire de l'opération, tout comme la Communauté de communes qui met à la disposition des lycéens la médiathèque et qui prend en charge les frais de transport (TIS) des lycéens. Il propose de maintenir l'aide de la Ville au montant consenti ces dernières années, soit 4 500 €.

Madame Christiane HAMMAN considère que le soutien à cette opération revient à la Communauté de Communes, dans la mesure où les lycéens participant viennent de l'ensemble du territoire intercommunal. Elle ajoute

qu'il serait judicieux de faire la demande de subvention avant la date de l'opération.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que la CCS participe déjà, comme il l'a expliqué par la mise à disposition de la médiathèque et la prise en charge des frais de transports. Il ajoute que la CCS n'a pas compétence en la matière, c'est la raison pour laquelle elle ne peut subventionner directement l'opération. En outre, les lycéens ne viennent pas seulement de la communauté de communes, mais de l'ensemble de l'Alsace. La Ville de Sélestat joue donc là son rôle de capitale de l'Alsace Centrale. S'agissant du retard avec lequel est présentée cette délibération, il fait part de ses excuses mais indique que cela permet au Conseil Municipal de prendre connaissance du bilan financier.

Adopté : 7 ABSTENTIONS : MM., Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ,

B POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

4. Acquisition de deux garages îlot des Canards

Monsieur Jacques MEYER rappelle que la Ville est déjà propriétaire de plusieurs parcelles dans ce secteur. Une réflexion étant actuellement en cours avec la SA HLM pour réhabiliter cet îlot à l'identique, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles n° 143 et 266, pour un montant total de 22 000 €.

Monsieur François SIMON se félicite de cette acquisition, le quartier se prêtant à cette réhabilitation sous forme de logement. Il considère que la réflexion globale qui avait été menée sur ce secteur pourrait être reprise. Il souhaiterait que l'un des membres de l'opposition soit associé à cette réflexion.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER en prend bonne note.

Adopté à l'unanimité

C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

5. Modification du plan des effectifs

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, explique que la personne retenue pour remplacer l'ancien chef du service de police municipale, muté dans la région parisienne, est titulaire du grade de chef de service de police municipale de classe exceptionnelle, grade qu'il convient donc de créer au plan des effectifs.

Adopté à l'unanimité

D. DIVERS

6. Convention avec le Foyer Saint Charles

Monsieur Robert ENGEL rappelle que la précédente convention, signée en 2002, arrive à échéance. Il indique que dans cette nouvelle convention, il n'est plus fait référence au recours à une diététicienne chargée d'élaborer les menus. En effet, il explique qu'en 2003, la société SCOLAREST fournissait la Ville en repas scolaires. Dans le cadre de sa prestation, la société mettait à la disposition de la Ville une diététicienne qui participait à l'élaboration des menus. Il avait été convenu que cette diététicienne aiderait également la foyer St Charles. La société SCOLAREST n'ayant pas pu poursuivre ses activités à Sélestat, c'est le traiteur MATHIS qui a pris le relais au terme d'une procédure de marché public. Suite à ce changement de fournisseur et sur proposition de la nouvelle directrice du Foyer St Charles et du Président de l'association, il a été décidé de ne pas recourir à la prestation extérieure d'une diététicienne.

Adopté à l'unanimité

7. Incendie aux Ateliers Municipaux : reconstitution de l'outil de travail des agents (ce point sera distribué en séance).

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle qu'il convient de remplacer les illuminations de Noël qui ont été détruites dans l'incendie. Il précise que les communes d'Obernai, Geispolsheim et Erstein se sont d'ores et déjà proposées pour prêter à la Ville les illuminations dont elle aurait besoin. Par ailleurs, il convient de racheter du matériel et de l'outillage pour que les agents des Ateliers puissent travailler. En conséquence, ces acquisitions s'élèvent à 86 800 €.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET demande s'il ne serait pas opportun de réfléchir à un regroupement des services.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, lui répond que c'est effectivement une opportunité à laquelle la municipalité réfléchit, sous réserve des conditions qui seront éventuellement posées par la compagnie d'assurance. Il se félicite pour la solidarité dont ont fait preuve l'ensemble des services municipaux à l'occasion de cette épreuve.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Jean-Paul STOTZ demande si les problèmes de pannes d'ascenseurs ont pu être résolus à la Résidence Fleurie.

Madame Geneviève MULLER-STEIN lui répond que les travaux seront faits dans les plus brefs délais.

Fin de la séance à 21 H 30

DGS/P/CB
PV provisoire 57
22/11/05

Le secrétaire de séance

Guy RITTER